



Lycées et CFA agricoles publics

Les partenaires de l'appel à projets, la DRAC, la DRAAF et la Région BFC s'engagent pour accompagner et cofinancer des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) permettant des interventions d'artistes professionnels en partenariat avec des équipements culturels de la région.

Descriptif

| | |
|-----------------------------|---|
| Public concerné | <ul style="list-style-type: none">Apprenants des établissements publics sous l'autorité du ministère de l'Agriculture |
| Principes | <ul style="list-style-type: none">Projet global d'éducation artistique et culturelle avec interventions minimales de 20 heuresPossibilité de projets inter-établissementsPrésence des 3 piliers de l'EAC (connaissance, fréquentation des œuvres et des artistes, pratique artistique)Inscription dans le projet d'animation et de développement culturel de l'établissementToutes les disciplines artistiques sont recevablesUne attention particulière sera portée aux projets traitant de thématiques en lien avec la transition écologique (agroécologie), les rapports au vivant et/ou qui s'attachent à valoriser les patrimoines ruraux et alimentaires |
| Structure partenaire | <ul style="list-style-type: none">Portage par une structure artistique partenaire obligatoireInterventions confiées à des professionnels des arts et de la culture |
| Subvention | <ul style="list-style-type: none">Subvention de la DRAC versée directement à la structure partenaire60 € de l'heure ; plafond maximum de 40 heures par projet.Subvention complémentaire de la DRAAF versée directement au lycée agricoleCofinancements possibles, notamment du Pass-culture et du Conseil Régional via l'enveloppe « projets ESC ». |

Modalités

Élaboration des projets

L'édition 2026-2027 de l'appel à projets comprend une période d'élaboration des projets pouvant se faire en deux temps :

- Préparation des dossiers sur formulaire traitement de texte ;
- Saisie des demandes sur la plateforme ADAGE.

Accompagnement et validation des dossiers

- Les dossiers doivent obligatoirement être validés par le chef d'établissement pour pouvoir être examinés en commission.
- Il est possible de demander l'accompagnement de la chargée de mission EAC de la DRAAF pour la confection des dossiers.
- Les dossiers doivent être complétés par un **formulaire budget** à adresser avant le 12 juin 2026 à la DRAC Bourgogne-Franche-Comté : act.bfc@culture.gouv.fr

Calendrier

- Du 20/04/26 – au 12/06/26 : saisie des dossiers de candidature sur ADAGE
En page d'accueil : [appel à projets partenarial EAC – lycées et CFA agricoles publics](#)
- Fin juin 2026 : commission régionale DRAC / DRAAF : transmission des résultats aux établissements et partenaires artistiques
- Au plus tard le 15 septembre 2026 : dépôt de la demande de subvention par le partenaire artistique auprès de la DRAC sur la plateforme « démarche numérique »
- Septembre 2026 : transmission des notifications aux partenaires artistiques